

2021

Meilleurs Vœux

pour une année riche d'échanges et de choix partagés pour le territoire du SCOTERS

Installation du nouveau comité syndical

Le nouveau comité syndical du SCOTERS a été installé le 22 septembre 2020.

Madame **Pia IMBS**, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg a été élue présidente du syndicat mixte



Le bureau est composé de douze membres dont 4 vice-présidents

- 1^{er} VP : Justin VOGEL, président de la communauté de communes du Kochersberg
- 2^{ème} VP : Bernard FREUND, président de la communauté de communes du Pays de la Zorn
- 3^{ème} VP : Stéphane SCHAAL, président de la communauté de communes du Canton d'Erstein
- 4^{ème} VP : Danielle DAMBACH, vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg



En savoir+ : [Trombinoscope](#)

focus

Nouveaux outils de communication

Dans le souci de faciliter à chacun et chacune la connaissance et l'implication dans notre démarche de SCoT en révision, nous avons fait évoluer nos outils de communication :

- un **site internet** totalement renouvelé est à votre disposition en cliquant sur le lien ci-après : [Site du SCOTERS](#)

une nouvelle **lettre d'information** synthétise les actualités du territoire, du syndicat mixte et des travaux de révision en cours.

Par ailleurs, **l'engagement de la révision 2018-2019** vous est présenté dans deux documents consultables sur notre site, page « SCoT en révision »

En savoir+ : [hyperlien](#)

vite dit

Retour sur 2020...

3 mois de confinement
104 maires élus ou réélus
17 avis rendus par le syndicat mixte
110 réunions techniques et politiques

agenda

Rencontres territoriales « révision »

Dates à venir

Prochain comité syndical

Mardi 20 avril à 14h30

Le SCOTERS en transition ...

C'est le défi du SCOTERS en révision aujourd'hui : intégrer les logiques d'un monde en transition.

A l'heure des vulnérabilités accrues du territoire aux effets du changement climatique, à l'heure des pandémies, à l'heure d'un nouveau coup de frein, à l'heure du tout connecté, à l'heure du tout un chacun ou presque disposant d'un commerce mondialisé au fond de sa poche, à l'heure des attentes nouvelles allant vers plus de proximité pour les uns, plus d'hyper mobilité pour les autres, à l'heure du vieillissement de la population aussi, à l'heure où plus que jamais nous devons veiller à l'égalité des chances pour toutes et tous...

La planification spatiale constitue un réel levier pour organiser les déplacements des personnes – plus sobres en énergie –, définir le rythme de production de logements, permettre des projets EnR ou encore préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels.

C'est pourquoi, le syndicat mixte a souhaité aborder les questions sociétales, climatiques et énergétiques sous l'angle des **transitions**. Un mot qui est partout et qui semble exister à chaque fois qu'il est question d'avenir et de choix. Des choix portés par les documents d'urbanisme et le projet de territoire.

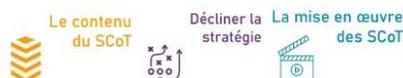
... avec l'ensemble du territoire !

Un SCOTERS en transition pour lequel le chemin à parcourir importe tout autant que la destination : faire ensemble les choix, donner sens, comprendre les transformations à l'œuvre, pour mieux y répondre. Pour y arriver, on pense gouvernance, inter-territorialité, partage des réflexions et de la connaissance de son territoire au-delà de ses limites administratives. C'est fondamental.

🕒 Les fils rouges de la révision du SCOTERS

🎯 focus

Un SCOTERS modernisé



Les SCoT ont 20 ans. Ils couvrent 84% du territoire et 94% de la population nationale.

Les ordonnances de juin 2020, issues de la loi ELAN¹ leur donnent un souffle nouveau : le projet politique est replacé au cœur de la démarche, les défis actuels ainsi que la nouvelle hiérarchie des normes sont mieux intégrés.

Le comité syndical pour le SCOTERS a décidé en décembre dernier de s'inscrire par anticipation dans le cadre de ces nouvelles dispositions.

En savoir+ : [hyperlien](#)

💬 vite dit

COVID et aménagement

La crise sanitaire que nous traversons accentue encore la remise en cause de notre modèle de développement.

Au-delà des effets du confinement sur l'économie productive, le commerce, le tourisme, au-delà même de l'état de santé générale de la population, elle réquisitionne et questionne en effet nos modes de vie, nos déplacements, nos modes de consommation et notre rapport à l'espace.

... tentons de tirer de cette crise les enseignements nécessaires pour alimenter les prochains débats qui seront menés en cette nouvelle année 2021, des débats indispensables pour préparer l'aménagement et le développement de demain dans le cadre de la révision du SCOTERS.

🔍 zoom sur

Le sol, un produit de luxe ?

La perspective du « Zéro Artificialisation » (ZAN) - notion complexe dont une définition précise pourrait émerger dans le cadre du projet de loi à venir, issu des propositions de la Convention citoyenne pour le climat – interroge : « le sol devient un produit de luxe ». L'accent est mis sur les paradoxes entre l'enjeu de valorisation des espaces naturels d'un côté et les politiques d'habitat et d'urbanisme d'un autre. C'est un équilibre à trouver pour faire moins, mieux, autrement. Et ne pas forcément se focaliser sur l'aspect quantitatif de l'artificialisation des sols : l'enjeu est aussi qualitatif. Autre question sur le ZAN : à quel prix ?

En savoir+ : [hyperlien](#)

¹ loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite « ELAN »)